

COMPTE RENDU DE REUNION
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsais Ste Radegonde dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame FROMAGET Marie-Thérèse, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2018

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : AUMAND Damien, AVRIL Pierrick, BODET Clémentine, DEGAT Corinne, FROMAGET Marie-Thérèse, GADÉ Alban, GIRARD Claude, GUILLEMET Dominique, GUILLOTEAU Thomas, LOISEAU Nathalie, PORCHER Agnès, RIVIERE Jean-Paul, ROUSSEAU Véronique

Absent(s) excusé(s) :

Absent (s) :

Secrétaire de séance : GIRARD Claude

Pouvoir :

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 17 janvier 2018 à émettre des observations sur le compte rendu. Aucune observation, le compte rendu est approuvé et signé.

2018-02-01 Subventions 2018

Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » :

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

adapei-aria	30 €
Amis de la santé	50 €
RPI St cyr des gâts/l'hermenault	217 € (soit 31€/enfant de la commune, cela à hauteur de 50 % du cout présenté par enfant)
CFA LA FERRIERE	60 € (soit 30€ /enfant)
Uny'gazelles	50€ en colis de fournitures scolaires
Association Ensemble Vers Demain	50 €
ADMR aide aux familles	325 €

Il est précisé que ces associations ont présenté une demande écrite.

2018-02-02 Personnel : avancement grade adjoint technique principal 1ere classe - définition du ratio de promotion - mise à jour du tableau des effectifs au 01.06.18

Madame le Maire informe avoir accepté l'avancement de grade par ancienneté d'adjoint technique principal 1ere classe de Monsieur CHAIGNEAU Jean-Paul à compter du 01.06.2018. De ce fait, il faut définir le ratio de promotion et mettre à jour le tableau des effectifs au 01.06.18.

1 - PERSONNEL TERRITORIAL - DEFINITION DE RATIO DE PROMOTION AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1er CLASSE

Mme Le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CTP, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale du Maire, après avis de la CAP.

Le Conseil Municipal :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 et notamment son article 49,
- Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'avancement d'adjoint technique principal 1er classe par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire,
- Sur la proposition de Madame le Maire,

Décide :

- de fixer le taux de promotion suivant : Grade d'avancement : adjoint technique principal 1er classe
- de fixer le taux d'avancement au grade de à 100 %
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

2 - Mise à jour du tableau des effectifs au 01.06.2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Administrative Paritaire aura séance le 19 avril 2018 émettra son avis à la proposition d'inscription sur le tableau d'avancement au grade adjoint technique principal 1er classe de Monsieur Chaigneau Jean-Paul.

Le Conseil Municipal doit donner son accord sur le tableau d'avancement et décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 juin 2018 comme suit :

- suppression du poste Adjoint technique principal de 2ème classe à temps plein
- création du poste Adjoint technique principal 1er classe à temps plein.

2018-02-03 Convention d'entretien : aménagement latéral RD 99

Madame Le Maire a reçu la convention de l'Agence Routière Départementale Sud Est concernant l'entretien et aménagement latéral RD 99. Après lecture et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ D'approuver la convention d'entretien et aménagement latéral RD 99.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

2018-02-04 département de la vendée : assistance technique assainissement 2018

Madame le Maire donne lecture d'un courriel du Conseil départemental de la Vendée. Conformément à l'article 7 de la convention n°85137/2009-2-5 approuvée par délibération n°2-5 de la Commission Permanente du Conseil Général du 25/01/2013, et signée le 19/03/2013. Cette délibération plafonne le coût forfaitaire au coût réel des prestations réalisées. Le montant prévisionnel de cet avenant tient donc compte de cette règle.

Coût / habitant DGF (0.35 €) soit un montant prévisionnel de 210.35 € pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification et autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

2018-02-05 Choix maître d'œuvre pour marché voirie 2018

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la maîtrise d'œuvre des travaux Voirie 2018 à l'entreprise Aménagement Ingénierie VRD de Monsieur GIRAUD Paul.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

2018-02-06 Voirie 2018 : travaux à effectuer

Monsieur AUMAND Damien précise que la commission voirie s'est réunie le samedi 20 janvier des priorités ont été données :

- La turbaude
- La Frimbetière (direction st cyr des gâts)
- Brodeaux 400m en sablage, 200 m tricouche
- route de la forêt
- Carrefour à Bation
- Bation vers Bourgneuf
- Parking de l'ancien restaurant scolaire

Un estimatif a été demandé à Monsieur GIRAUD Paul, en attente du chiffrage.

Monsieur AUMAND indique que les travaux ont été faits sur la fontaine de la rue de la céron pour réparer la fuite.

2018-02-07 demande de subvention dans le cadre du contrat territoire Vendée

Le contrat Vendée Territoire du Département a été signé. Un programme voirie communale a été identifié pour une enveloppe de subvention de 683 062 €. La répartition entre les communes a été affectée par la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, l'enveloppe pour Marsais Sainte Radegonde est de 23 210.96 €.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette enveloppe pour la Voirie et sollicite une aide dans le cadre du contrat de territoire.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision

2018-02-08 Avenant au marché Eiffage (prolongation de la rue du moutier)

Mme le maire informe qu'un avenant au marché Eiffage a été reçu, il s'élève à 33 831.50 € HT soit 40 597.80 € ttc pour les travaux de prolongation de la rue du moutier. Ces travaux s'intègrent dans ceux qui vont débiter courant mars 2018.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2018-02-09 nomination délégué Sydev et correspondant défense / gendarmerie

Après accords des intéressés, le Conseil Municipal désigne :

- RIVIERE Jean-Paul en tant que délégué suppléant au SYDEV ; cette désignation étant rendue nécessaire compte-tenu de la démission de BAUDRY Bernadette.
- AUMAND Damien en tant que correspondant défense E ; cette désignation étant rendue nécessaire compte-tenu du décès de PERFETTI Gabriel.
- FROMAGET Marie-Thérèse en tant que déléguée titulaire au Syndicat Gendarmerie ; cette désignation étant rendue nécessaire compte-tenu du décès de PERFETTI Gabriel.

2018 02-10 aménagements des espaces verts

La parole est donnée à Monsieur RIVIERE Jean-Paul qui a chiffré un estimatif des aménagements dont un espace près du lavoir à Marsais, et un espace près du lotissement du Verger à Sainte Radegonde.

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal décide et retient:

- Pour Marsais : que les allées seront faites à BIO couvert, un jeu « tour royaume de charlemagne », un jeu de boules, mobilier (table + bancs
- Pour Ste Radegonde : allée en enrobé - revoir la possibilité d'un circuit VTT - un panneau combi sport - jeu pyramide et autre jeu, mobilier (table + bancs).

Le conseil municipal se limite à un budget de 60 000 € pour l'aménagement de ces deux espaces. Monsieur Rivière va étudier et demander des précisions sur leurs couts avec ces éléments les projets pour une réalisation dans les mois à venir.

2018-02-11 Dépôt sauvage : sanction

Madame le Maire donne lecture sur le principe et la compétence du maire dans ce domaine. De ce fait, Madame le Maire prendra un arrêté dans ce sens afin que chacun soit responsable dans la gestion de ses déchets.

2018-02-12 devis éclairage lotissement du fief aux moines

Madame le Maire donne la parole à GUILLEMET Dominique, suite à la réception par le SYDEV de la proposition technique et financière de travaux neufs d'éclairage pour le lotissement communal le Fief aux moines et explique que le montant pour la pose de 2 candélabres (1 à l'entrée et l'autre au centre du lotissement) est chiffré à 4 502 € à la charge de la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et autorise Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2018-02-13 questions diverses

- Motion Voie rapide Fontenay le comte - Rochefort

Madame le Maire donne connaissance du courrier du Député Pierre HENRIET relatif à la motion qu'il soumet à notre conseil Municipal.

« Madame la Ministre, Le projet d'Autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce, malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors. Aujourd'hui, Madame la Ministre, nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires ; Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies. La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies. La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cet axe sont, en effet, durement touchés par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions. Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires voisins, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés. Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération. »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'apporter son soutien au Député Pierre HENRIET et valide la motion proposée.

- Mail association des Maires « Honneurs à nos anciens ». L'année 2018 marque le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. En souvenir et hommages à nos anciens « morts pour la France », le conseil départemental de Vendée, la délégation militaire départementale, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et l'AMPCV se sont associés et vous proposent de participer au projet « honneurs à nos anciens ». Une cérémonie sera organisée le samedi 20 octobre au Vendéspace. Des précisions seront transmises au correspondant défense des communes.
- Fonts baptismaux (Marsais) : des bénévoles se proposent de les rénover. Aucune objection des élus présents.